

Marc Strauss

Éloge de la préférence *

« *Le mé phunai*, cela veut dire, plutôt, ne pas être. Oui, plutôt ne pas être. C'est là la préférence sur laquelle doit se terminer une existence humaine parfaitement achevée, celle d'Œdipe ¹. »

J. Lacan se référant au vers : *Ne pas être né remporte la victoire sur tout ce que l'on peut dire.*

Dans une récente discussion, je me suis laissé entraîner à déli-bérer de l'incompatibilité qu'il y aurait à travailler avec certains col-lègues, et ai raté le cœur de ce que je voulais être mon propos, la pré-férence à travailler avec certains collègues. Il est trop tard pour modifier les conséquences de cette dérive, mais au moins puis-je y revenir ici, pour, j'espère, éviter à l'avenir de m'y laisser reprendre.

Une question donc : est-on justifié de manifester une préfé-rence ? Non seulement de la manifester sans crainte qu'elle s'avère une idiotie, mais aussi de la soutenir, de la faire valoir comme raison suffisante de ses décisions.

Nous pouvons faire la différence entre d'une part le doute obsessionnel, qui préfère ajourner la manifestation de sa préférence à la démonstration de son incontestabilité, et d'autre part le doute méthodique que science et psychanalyse ont hérité de Descartes, une méthode qui consiste, à partir de ses préférences exprimées, à en interroger le fondement.

Ainsi, une claire préférence n'a certes pas à attendre la préfé-rence dernière dont parle Lacan dans le passage de *L'Éthique de la psy-chanalyse* cité en exergue, ce qui n'empêche pas cette préférence der-nière d'être en jeu dans chacune de ses manifestations préliminaires.

* Séminaire Champ lacanien du 10 février 2011 à Paris.

1. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre VII, L'Éthique de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1986, p. 496.

Un exemple : comme membres de l'AMP, nous avons en 1998, pour certains, manifesté une préférence, qui nous a valu un titre spécifique, celui de membre fondateur de l'EPFCL. Mais pourquoi dis-je préférence et non choix ? Pour d'emblée mettre en question ce que le terme de choix sous-entend de rationalité dans ce qui le justifie. Le terme de préférence implique à l'inverse une dimension d'aléa, de peu rationnel, voire d'égarement. La différence entre préférence et choix porte non pas sur leurs conséquences mais sur leur cause. En effet, une préférence comme un choix peuvent s'avérer mauvais après coup, mais une préférence malheureuse tient de la malchance, de la fatalité, de la sottise, alors qu'un choix erroné fait le sujet non seulement comptable mais coupable de son erreur.

C'est une question que nous nous sommes tous posée, celle de la pertinence analytique de la préférence et du choix que nous avons fait à l'époque. Cette question n'est pas réservée aux nouveaux venus dans les institutions analytiques, qui s'étonnent de ce que ceux qui font profession d'entendre les autres n'arrivent même pas à s'entendre entre eux.

Notre claire préférence, pour revenir aux événements dont je parle, a dû s'exprimer dans une situation manichéenne, ou bien d'un côté ou bien de l'autre. Il fallait être d'un bord ou de l'autre, sans dialectique pour le coup, car être d'un côté signifiait s'exclure de l'autre, et réciproquement. Plus moyen donc de combiner ses préférences dans des proportions qui ménagent les petites chèvres et les grosses légumes.

Nous pouvons établir un certain nombre d'alternatives par lesquelles cette préférence s'est manifestée.

Ainsi, d'un côté le risque de l'aventure, voire de la disparition, opposé à la promesse de l'autre côté d'une survie assurée et confortable. C'est la fable du chien et du loup, qu'affectionnait tant celui qui du fait de son pouvoir institutionnel nous avait mis dans cette situation de choix, le délégué général de l'AMP de l'époque. Où il se démontre qu'un sujet peut préférer idéalement le loup et réellement les chiens.

Nous avons préféré le risque de la disparition physique, comme corps institutionnel, c'est quand même limité, et intellectuelle. Physique à cause de notre faiblesse, où se démontre que la prématurité,

comme la valeur, n'attend pas le nombre des années. Intellectuelle, car la source de notre pensée, de nos réflexions, de nos avancées, était affirmée devoir passer par ledit DG.

Nous avons préféré nous appuyer sur ce qui pour nous n'était pas contestable, que notre source était Lacan, et qu'il y avait bien assez de matière dans son texte pour nous passer d'intermédiaires obligés et habilités à nous garantir l'absolution par la confession de nos errements. En quoi dans cette Église parodique nous avons été les protestants de l'affaire. Cela dit, nos collègues qui sont restés à l'AMP aussi se sont décidés.

Sur quoi s'est fait le choix des uns et des autres ? Était-ce, comme on l'affirme quand on veut s'éviter tout examen sérieux, une affaire d'ego, de goût, d'ambitions ou de vengeances personnelles ?

Nous savons que Jacques-Alain Miller voulait imposer non seulement ses choix institutionnels et théoriques, mais aussi un AE incontestable. En quoi il n'ait toute possibilité de préférence autre que la sienne. Car ses décisions étaient, et devaient rester incontestables, puisque reflétant la psychanalyse lacanienne incarnée.

Mais dans la psychanalyse en général et plus particulièrement dans la passe qui la résume, une préférence ne peut s'imposer à tous comme le seul choix possible, même si c'est pour un cas particulier. Cela revient en effet à invalider tout le dispositif et sa nécessité, puisqu'il repose justement lui-même sur une double nécessité : celle de l'affirmation d'une préférence et celle de sa mise en question. Car c'est bien ainsi que se formule la question que Lacan a mise à l'épreuve dans la passe : peut-on rendre compte de façon logiquement irréfutable du choix d'être analyste, et sinon, que peut-il se dire de sa part de préférence, peut-elle se cerner, comme l'horreur de savoir dans la « Lettre aux Italiens » ? Autrement dit, nous devons préserver le fait qu'un choix a toujours une part d'incertitude subjective. Ainsi se distinguait le dire des Forums de celui de l'AMP.

À l'AMP, ce dire est : « Il n'y a pas le choix, un seul choix s'impose pour être de l'association. »

Aux Forums, le dire est autre : « Là où il n'y a pas le choix, là où un seul choix s'impose, ce n'est plus le discours analytique. »

Nos questions actuelles aux Forums, sur la part d'affects injustifiables, invraisemblables, au fondement de tous nos choix, y compris

des décisions des cartels de la passe, ne sont-elles pas une façon de maintenir l'interrogation entre ce qu'un choix a d'imposé et ce qu'il a d'aléatoire, n'est-ce pas une façon de préserver sa place à l'indicible ? C'est une expression de Lacan : « J'entends déjà les goujats murmurer de mes analyses intellectualistes : quand je suis en flèche, que je sache, à y préserver l'indicible ². »

Nous avons donc par notre préférence institutionnelle manifesté notre option, tenter d'être, à l'instar de Lacan, en flèche à préserver l'indicible. Et le travail qui est le nôtre depuis quelques années, nous venons de l'évoquer, nous montre que nous y arrivons.

Mais, pouvons-nous rétorquer, il y a de l'indicible dans tout discours. Certes, mais justement, ce n'est pas le même selon les discours, et ce n'est que dans le discours de l'analyste que sa place est cernée et y est prise au sérieux dans ses causes et ses conséquences.

Dans les discours, posons que l'indicible s'y présente comme l'impossible à dire, c'est l'objet *a*.

Dans le discours du maître, l'indicible prend la forme de l'indiscutable par interdiction : il est interdit de mettre en question le fondement de la loi, c'est là un tabou. Et nul n'est censé ignorer cette Loi. Certes, on peut préférer lui obéir ou la transgresser, mais elle ne peut être en elle-même affaire de préférence. Et si on a la préférence de la transgresser, on ne sort pas du discours du maître, on risque simplement de s'en faire la victime.

Dans le discours hystérique, l'indicible fait la passion de vérité du sujet. Mais dans ce discours l'indicibilité est refusée par le sujet, et sa responsabilité est transférée sur l'Autre, le maître, qui n'en peut mais.

Dans le discours universitaire, l'indicible est maquillé par le savoir, un savoir lui-même pervers car il s'impose sous un masque d'anonymat. Moyennant quoi le sujet ne peut que gober ce dont on le gave, au risque d'explosions de crises de foi(e), à écrire des deux façons possibles.

Dans le discours analytique, l'indicible y est, non pas dit, mais cerné comme cause. Autrement dit, il est au cœur des préoccupations de l'analyste tel que Lacan attendait de lui qu'il fasse transmission de

2. J. Lacan, « La direction de la cure », dans *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 616.

l'expérience. De l'expérience de la part irréductible de préférence injustifiable dans tout acte. Il ne s'agit donc pas de trancher dans un débat entre la rationalité de l'expérience analytique et son indicible, mais encore une fois d'y situer de la façon la plus rationnelle possible son résidu aussi inévitable que nécessaire d'indicible. Et ce n'est pas la même chose de dire d'un côté : « Il y a toujours de l'indicible dans l'expérience », laissant entendre qu'à partir de là tout ce qui peut s'en dire est incertain à défaut d'être invalide, et de dire de l'autre, chacun, ce qui reste pour lui d'indicible et qui par là le singularise, le fait épars désassorti.

Vous le constatez, j'ai évité d'aborder la question par les noms propres. Ils sont néanmoins inéliminables, et quand je dis « dans les Forums, on... », ou « nous, dans notre école... », personne ne peut oublier que ce « on » et ce « nous » cernent un nom particulier, celui nommément de Colette Soler. C'est elle qui dès le départ s'est vue opposer à Jacques-Alain Miller et c'est grâce à son travail que nous devons nos interrogations collectives sur l'inconscient réel et les affects, avec leurs conséquences dans l'expérience. Je l'ai évité, car prendre les choses directement par les noms propres permet en effet toutes les diversions imaginaires, qui se concluent nécessairement par une réduction de la question à une affaire de personnes. Cela n'empêche pas les noms d'exister, et de permettre de situer le moment et les enjeux du débat. Donc, non, la place distinguée de Colette Soler n'est pas celle qu'occupait le dernier Jacques-Alain Miller. Et, non, les Forums ne sont pas l'AMP. À cause justement de la place en flèche préservée à la question de l'indicible, qui est resté à dire et qui se réalise dans la préférence préservée.

Cette place distinguée est-elle alors quand même celle du S_1 ? Avec tout ce que j'ai dit, je pense qu'il se justifie logiquement de répondre non. Logiquement veut dire que cette réponse négative est elle-même très peu affaire de préférence, mais que sa validité se démontre. Et comment ? Parce que par son travail, elle invite chacun à interroger la part d'injustifiable que comportent ses propres préférences. Autrement dit, parce qu'elle nous laisse seul avec notre préférence, et notre envie éventuelle d'en répondre, de nous y retrouver. À chacun s'il le souhaite de rendre compte de la sienne, et de la soutenir, autant qu'il lui est possible, sans qu'elle ou quiconque se substitue à lui pour cela.

J'amorce donc ma conclusion : la question de la place de la préférence est nécessaire à préserver pour que le discours analytique ait chance de continuer à faire mouche, mouche propre à hameçonner l'angoisse des parlêtres en quête d'une singularité suffisante pour que leurs choix puissent aussi être leurs décisions. Car c'est inévitable pour chacun : à un moment, il faut décider. Il faut décider pour que la préférence fasse sa place à la singularité. La singularité est peut-être une folie, mais elle est préférable à la déroute psychotique, individuelle ou collective, à quoi conduit la revendication de la maîtrise d'un savoir sans supposition. Bien sûr il y a un savoir sans supposition, c'est ce dont nous parlons actuellement avec l'inconscient réel, mais ce qui est délirant, c'est de croire qu'un sujet, voire une institution peuvent se soutenir de la maîtrise calculée de ce savoir. Lacan dirait certainement dégénérescence du discours du maître, et perversion du discours analytique, par l'universitaire.

Répetons donc : il faut décider, de sa préférence, et sans que cette préférence soit par quiconque imposée. Car imposée, elle perd sa part d'aléa et par là la dimension d'acte qu'elle introduit et préserve dans toute décision digne de ce nom. Il est vrai à l'inverse qu'il y a un autre procédé qui préserve sa place à l'aléa, c'est le tirage au sort. Mais ce dernier dégage, en même temps que la décision, la responsabilité. Liquidier la préférence en s'en remettant au savoir de l'Autre d'un côté, ou au sort de l'autre, exclut l'acte, alors qu'il n'est peut-être jamais superflu, tout particulièrement quand on veut s'essayer à faire École de psychanalyse.